

**Affichage : le 26/02/2025**

**COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS**

**RÉUNION DU 25/02/2025**

**Présents :** Mme B. GOSSET, M DEHONDT R, J.M HENON, H LANNOY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 23/02/2025**

**Coupe MCC BARBERSOPS**

30012510 COQUELLES SC C – DESVRES Js A : Inscription dans l'équipe de COQUELLES Sc 1 d'un licencié suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 03/03/2025. Homologué : COQUELLES Sc C 0 – DESVRES Js A 3 par pénalité  
Amende de 100 euros à COQUELLES Sc.

30012515 AMBLETEUSE/BOULOGNE CONTI. Transmis à la commission de Discipline. En attente de décision.

30012754 RACQUINGHEM Js A – SEN.NIELLES.VAUD. B : Inscription dans l'équipe de RACQUINGHEM Js A d'un licencié suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 03/03/2025. Homologué : RACQUINGHEM Js A 0 – SEN.NIELLES.VAUD 3 par pénalité. Amende de 100 euros à Racquinghem Js.

30012763 BEURAINVILLE Ec A – ATTIN Us A : Inscription dans l'équipe de BEURAINVILLE d'un licencié suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 03/03/2025. Homologué : BEURAINVILLE EC A 0 – ATTIN Us A 3 par pénalité. Amende de 100 euros à BEURAINVILLE.

30012773 : CONCHIL As B – ETAPLES Haute Ville A : Forfait de CONCHIL As B (mail du club)  
Homologué : CONCHIL As B 0 – ETAPLES Haute Ville A 3 par forfait.  
Amende minorée de 30 euros à CONCHIL As.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : JM HENON